

● **Crédit d'Impôt Recherche/Innovation (CIR-I)** **- Crédit d'Impôt de Collaboration de recherche (CICo)**

Valoriser, déclarer, sécuriser et défendre son Crédit d'Impôt Recherche/Innovation (CIR-I) ou son CICo

PUBLIC

Toutes personnes souhaitant mettre en place un processus de CIR-I ou améliorer leur processus interne - Responsables fiscaux, financiers et comptables - Directeurs de département R&D des entreprises - Experts-comptables - Avocats

PRÉ-REQUIS

Être impliqué dans la détermination du crédit d'impôt recherche

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation animée par un expert en fiscalité de la recherche et par un expert technique

Remise d'un tableau de synthèse de la jurisprudence en matière de CIR

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :

► A chaud, dès la fin de la

Code
1319

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
2 065 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Identifier les opérations ouvrant droit au Crédit d'Impôt Recherche/Innovation (CIR-I) et les dépenses éligibles
- Intégrer les nouveautés législatives, jurisprudentielles ou doctrinales
- Maîtriser les modalités de calcul du CIR-I, du cas général aux cas particuliers
- Sécuriser son dossier CIR-I tant financièrement que techniquement pour être préparé à faire face à un contrôle fiscal

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Déterminer le bénéficiaire du CIR-I

- Les conditions générales : activité, forme juridique, régime fiscal
- Le cas des entreprises nouvelles, des JEI...

Identifier les activités éligibles avec les équipes R&D

- La définition des activités éligibles
- Les critères d'éligibilité au CIR-I
- Capitaliser et retranscrire ce périmètre technique dans le cadre de la documentation justificative
- Illustration et partage d'expériences : comment utiliser la documentation disponible (manuel de Frascati, guide CIR du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, BoFip) et retranscrire ce périmètre technique dans une documentation justificative - Débat avec un expert technique

Définir le périmètre technique éligible

- L'identification des tâches, phases, projets éligibles : la démarche à adopter
- Les activités d'innovation hors recherche et développement
- Partage d'expériences : quelles activités peuvent être éligibles au CIR-I ? Débat avec un expert technique

formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Chiffrer les dépenses éligibles

- La nature des dépenses éligibles : les dépenses de personnel – les amortissements – les dépenses de fonctionnement – les prestations de recherche...
- Les modalités de chiffrage de ces dépenses

Maîtriser le calcul du CIR-I

- Le mécanisme de calcul
- Le cas général
- Les cas particuliers : groupes, sociétés de personnes, opérations de restructuration
- Cas pratique : calculer le CIR-I d'une entreprise ayant établi ses dépenses éligibles

Maîtriser le nouveau dispositif du CCo (Crédit d'Impôt Collaboration de recherche)

- La détermination du champ d'application du CCo : les bénéficiaires du CCo – les contrats de recherche et les travaux éligibles – les prestataires éligibles
- La comparaison du CCo avec le CIR
- Calculer et utiliser le CCo

Déclarer et utiliser le CIR-I

- Les déclarations à souscrire
- Les modalités d'utilisation du crédit d'impôt : imputation, restitution

Sécuriser les dossiers CIR-I

- La constitution du dossier justificatif (aspects financiers et techniques)
- La méthodologie de sécurisation des dossiers techniques
- La procédure du rescrit
- Partage d'expériences : comment établir une documentation pertinente ? Quelle présentation privilégier ? Quelles informations techniques et financières mentionner ?

Défendre le CIR-I en cas de contrôle fiscal

- Comment se préparer au contrôle
- Les spécificités du contrôle du CIR-I
- Les conséquences du contrôle du CIR-I
- Partage d'expériences : quels sont les points de contrôles les plus courants ?

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 22-23 Sep. 2026 – Session Garantie
- 3-4 Déc. 2026

A DISTANCE

- 22-23 Sep. 2026 – Session Garantie
- 3-4 Déc. 2026

